

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

FONTE DES NEIGES : PRÉVENIR LES INFILTRATIONS D'EAU

Montréal, le 7 avril 2008 — L'hiver plutôt enneigé que nous avons connu tire enfin sa révérence, laissant derrière lui son imposante robe blanche. Le printemps, qui s'installe timidement, nous laisse entrevoir un semblant de verdure. Mais attention, la fonte de toute cette neige, conjuguée à d'importantes précipitations, pourrait causer bien des soucis.

Prévenir les dommages

Le Bureau d'assurance du Canada invite la population à prendre toutes les précautions nécessaires afin de prévenir d'éventuels dommages causés par l'infiltration d'eau, le refoulement ou le débordement des égouts, notamment :

- Dégager les margelles des fenêtres du sous-sol et le seuil des portes pour prévenir toute infiltration.
- Dégager les gouttières et descentes pluviales pour faciliter l'évacuation des eaux du toit.
- Vérifier l'état de fonctionnement de la pompe submersible.
- Déplacer les biens de valeur du sous-sol vers les étages supérieurs.

En cas de dommages

Les dommages causés par l'infiltration d'eau, le débordement ou le refoulement des égouts sont couverts dans certains contrats d'assurance habitation par une garantie additionnelle communément désignée « *Assurance complémentaire des dommages d'eau* ».

Voici les actions à prendre en cas de dommages :

- Retirer l'eau infiltrée sans tarder pour limiter les dommages et protéger les biens épargnés.
- Nettoyer et assécher les espaces sinistrés et les biens exposés à l'infiltration pour prévenir toute contamination.
- Conserver les factures et toutes les pièces justificatives relatives aux dépenses engagées.
- Documenter les pertes par la prise de photos ou une vidéo.

Advenant un sinistre, les assurés touchés sont priés de communiquer dans les plus brefs délais avec leur assureur ou leur courtier pour vérifier l'étendue de leurs protections.

Centre d'information sur les assurances

Pour tout autre renseignement, le Centre d'information sur les assurances est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les assurés peuvent ainsi obtenir des réponses à leurs questions en composant le 514 288-4321 ou le 1 877 288-4321 ou en visitant le site Web www.infoassurance.ca.

À propos du BAC

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale de l'industrie de l'assurance de dommages. Ses sociétés membres fournissent près de 95% de l'assurance privée souscrite pour les habitations, automobiles et entreprises au Canada.

– 30 –

Renseignements : Alexandre Royer
Conseiller en affaires publiques
Téléphone : 514 288-1563 poste 232
Cellulaire : 514 953-0828